



ARRÊTÉ



Temporaire réglementant le stationnement

Place du Champs de Foire

28^{ème} Festival de Graines de Rue

Madame La Maire de la Commune de BESSINES sur GARTEMPE

Vu le décret n° 54-724 du 10 juillet 1954 modifié portant réglementation générale sur la police de la circulation routière.

Vu la demande présentée par l'association « Graines de Rue » en vue de l'organisation du 28^{ème} festival qui se tiendra du 21 au 24 mai 2026,

ARRÊTE

ARTICLE I : A l'occasion du Festival « Graines de rue » organisé du 21 au 24 mai 2026 à Bessines-sur-Gartempe par l'association « Graines de Rue »,

Le stationnement sera interdit :

- ✓ Place du Champ de foire le dimanche 24 mai 2026 de 01h00 du matin au lundi 25 mai 2026 à minuit.

ARTICLE II : Le stationnement des bus sera interdit devant l'école maternelle et la médiathèque, rue d'Ingolsheim, du vendredi 22 mai 2026 au soir au lundi 25 mai 2026 inclus.

ARTICLE III : La signalétique sera mise en place par l'association. L'interdiction de stationnement pourra être levée de façon ponctuelle en fonction de la manifestation.

Ampliation du présent arrêté sera notifiée à :

Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie,

Monsieur le Chef de Centre de la caserne des Pompiers,

Monsieur le Président de l'association « Graines de Rues »

Fait et arrêté à BESSINES, le 13 mai 2026

La Maire,

Andréa BROUILLE

